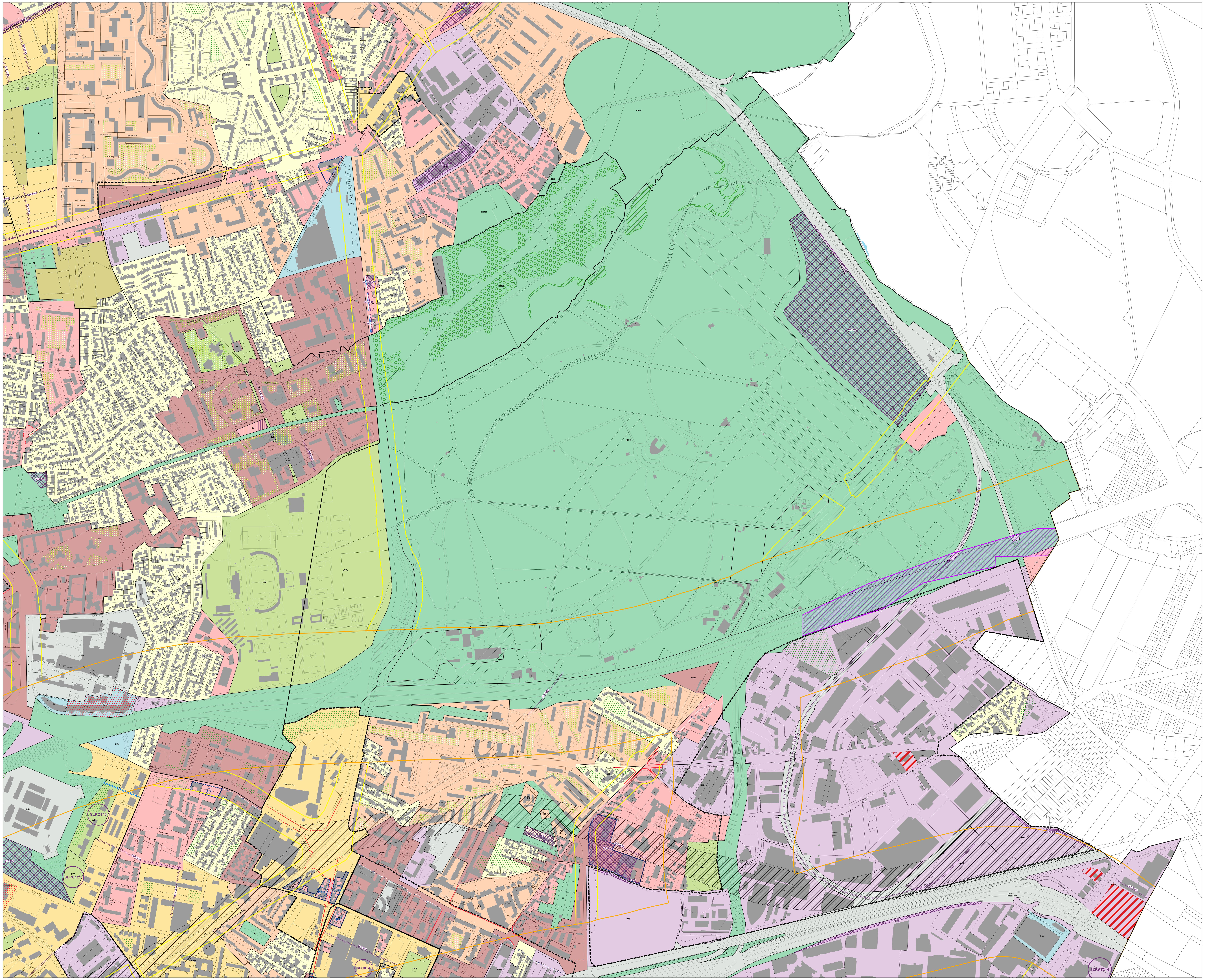

p. l. u. i

Plan local d'urbanisme intercommunal

4-2-2 Plan zonage détaillé La Courneuve (nord)

Légende:

- Orientations aménagement et de programmation (OAP)
- Zone de protection des sources du site hydrominéral d'Enghien-les-bains

Mixité fonctionnelle

- Périmètre de maintien de l'activité
- Linéaire commercial
- Linéaire actif
- Linéaire actif non commercial
- Périmètre hôtelier
- Périmètre d'emprise au sol de 100% pour la réalisation de locaux commerciaux ou artisanaux

Protection des populations face aux pollutions atmosphériques

Périmètre d'interdiction

- Zone de dépassement des valeurs limites

Source : Airparif 2022

Périmètres de vigilance

- Bande de 200 mètres autour des voies à très fort trafic (A1, A86, périphérique)
- Bande de 35 mètres (trafic > 10000 véhicules/jour)

Source : Département de la Seine-Saint-Denis, Trafic Moyen Journalier Annuel sur le réseau départemental, comptage 2013 à 2022

Morphologie et implantation des constructions

- Alignement obligatoire
- Discontinuité obligatoire
- Recul obligatoire
- 5 Recul obligatoire en mètres
- Limite de bande de constructibilité
- Continuité bâtie obligatoire
- Hauteur à l'alignement
- Hauteur de la façade à l'alignement sur une profondeur minimale de 5 m (Zone UG CHU)
- 12 Hauteur à l'alignement
- Périmètre de hauteur plafond
- R+2 Hauteur plafond en nombre de niveaux
- 7 Hauteur plafond en mètre
- E Emergence
- Percée visuelle obligatoire
- Tracé de voie ou chemin à créer, modifier ou préserver

Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

- EVP Espace végétalisé à préserver
- EVPr Espace végétalisé à préserver des ensembles résidentiels
- EBC Espace boisé classé
- Secteur humide a préserver
- Site patrimonial remarquable des Puces de Saint-Ouen-sur-Seine

Emplacements réservés et servitudes

- Emplacement réservé
- Servitude de localisation pour voirie
- SL Servitude de localisation pour espace public, espace vert ou équipement d'intérêt collectif et installation d'intérêt général
- Périmètre d'attente de projet d'amenagement global (PAPAG)

Zones et secteurs

- UMGP Mixte grand projet
- UMD Mixte dense (UMDm et UMDg)
- UMT Mixte traditionnelle (UMTa et UMTb)
- UM Mixte (UMh et UMs)
- UC Habitat collectif (UCa)
- UH Habitat pavillonaire (UHc, UHj1, UHj2, UHj3, UHp)
- UA Activité économique (UAa, UAb, UAe, UAg, UAL, UAL1, UAL2, UAm, UAm1)
- UE Economique mixte (UEb, UEc, UEe, UEgh)
- UG Grands services urbains et grands équipements (UGa, UGb, UGc, UGchu, UGg, UGged, UGm, UGmi, UGp)
- UP Projet (UP01, UP02, UP03...)
- UVP Urbaine verte et paysagère (UVP, UVPL, UVPL1, UVPu)
- N Naturelle (N2000, Nj, Nc, Ns1, Ns2)
- A Agricole

Eléments de contexte

- Faisceau de déclaration utilité publique des lignes de métro 14, 15, 16, 17
- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâti

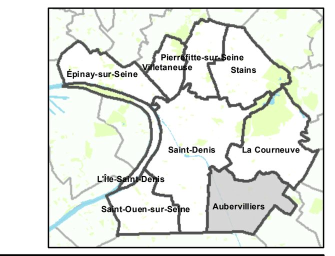

Révision du PLUi arrêtée en conseil de territoire du 19/11/2024

Source: Fond plan DGFiP2024

0 0,1 0,2 Km

N

Plaine Commune